



A556/83-2020-00005

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Société Civile de l'Anse du Pradet (SCAP)

Commune et département) : Bormes-les-Mimosas

Adresse : Domaine du Cap Bénat

83230 BORMES-LES-MIMOSAS

Téléphone : 06 09 67 07 02

Responsable du projet : Patrice CLEMENT

Email : patriceclement@icloud.com

Téléphone : 06 09 67 07 02

Nom du projet : Modernisation du port de plaisance de l'Anse du Pradet

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier soumis à examen au cas par cas

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet de modernisation du port de plaisance de l'Anse du Pradet comprend les démolitions suivantes (cf. annexe 4c) :

- démolition du môle central (ancienne barge métallique coulée),
- démolition d'une dalle béton,
- démolition du bâtiment actuel de la capitainerie,
- démolition de piles béton avec dépose soignée des pontons existants pour réadaptation et utilisation.

Le projet prévoit les constructions suivantes (cf. annexe 4b et annexe 4d):

- deux ouvrages de protection maritime en entrée de port (digue ouest et digue est),
- butée de pied de plage,
- deux pontons (pontons A et pontons B) et déplacement de la cale de mise à l'eau,
- reconstruction des piles béton avec remise en place du ponton C et ponton d'accès,
- bâtiment avec terrasse (annexe 4g),
- travaux terrestres de traitement des eaux de ruissellement et mise en place d'équipements de collecte des déchets.

Le projet de modernisation du port de plaisance de l'Anse du Pradet répond à plusieurs enjeux techniques :

- Résolution du risque de péril lié à des affouillements et une corrosion avancée sur le môle central (ancienne barge métallique coulée),
- Révision des appareils d'amarrage,

- Résolution de l'état de dégradation du bâtiment de la capitainerie,
- Équipement du port en installations sanitaires, de collecte de déchets, de traitement des eaux de ruissellement en vue d'une certification "ports propres",
- Pacification du plan d'eau par la création d'ouvrages maritimes de protection,
- Adaptation des places d'amarrages à la section de bateaux (plus larges) et augmentation de la capacité d'accueil du port,
- Gestion de la coactivité du port et de l'école de voile.

Ce projet répond également à des enjeux environnementaux. Le port est situé en site inscrit, en ZNIEFF et en zone Natura 2000. Par ailleurs, des posidonies et des grandes nacres ont été observées dans l'enceinte portuaire. A ce titre, le projet intègre ces enjeux dans sa conception en évitant au maximum l'impact sur les espèces et habitats protégés. Par ailleurs, la démolition de la barge coulée, située au centre du port, et la mise en place de pontons, permettra d'agrandir la surface de plan d'eau.

Le traitement architectural du bâtiment de la capitainerie a été étudié de manière à s'intégrer dans le site inscrit du Cap de Bormes, et fait l'objet d'échanges avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Figure 1 : Localisation de la zone de projet sur une carte IGN 1/25000^e – Source : ©Géoportail, ©IGN, CRIGE PACA, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département du Var

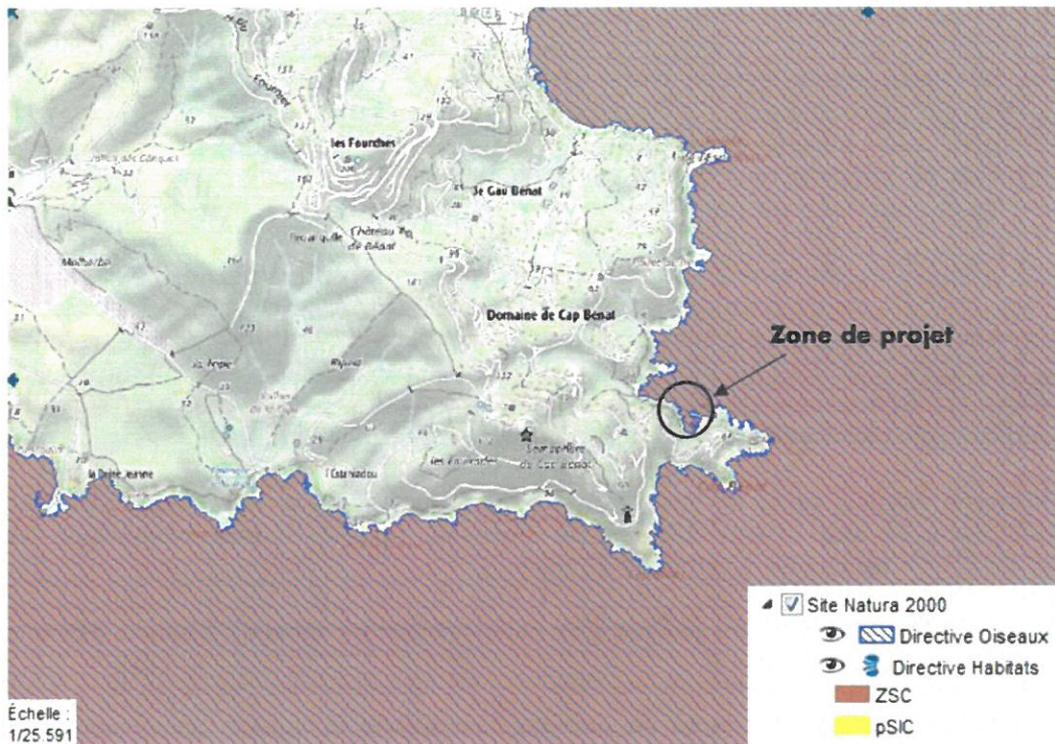


Figure 2 : Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000, échelle –
Source : ©carto-geo.ide, DREAL PACA

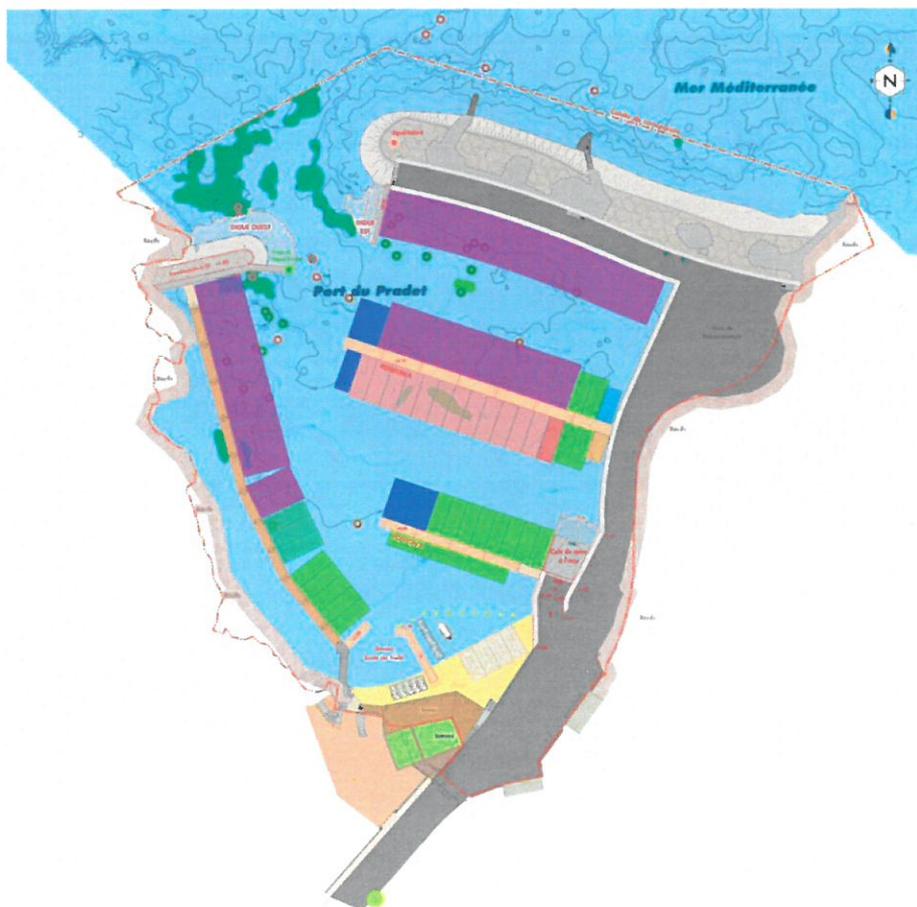


Figure 3 : Plan masse du projet

Nom de la commune : Bormes-les-Mimosas N° Département : 83
Lieu-dit : Domaine du Cap Bénat

En site(s) Natura 2000 **X**
n° de site(s) : ZSC Rade d'Hyères (FR9301613)
n° de site(s) : ZPS Iles d'Hyères (FR9310020)

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?
A 11km du site n° de site(s) : La Plaine et le Massif des Maures (FR9301622)

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprise au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation :

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier :

Superficie globale du projet (enceinte portuaire + bâtiment) : 8 124 m²

Superficie des installations de chantier : 67 m²

Dimensions des ouvrages :

- Digue Ouest : 170 m²
- Digue Est : 39 m²
- Ponton A : 79,5 m²
- Ponton B : 39,7 m²
- Ponton C : 25,4 m²
- Butée de pied (géobags) : 68 m²
- Bâtiment : 61,2 m²
- Terrasse : 88,5 m²
- Cale de mise à l'eau : 79,4 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Des installations de chantier seront mises en place en entrée de port. Elles seront clôturées par des clôtures de chantier. Ces installations permettront d'accueillir le vestiaire réfectoire et les outillages.

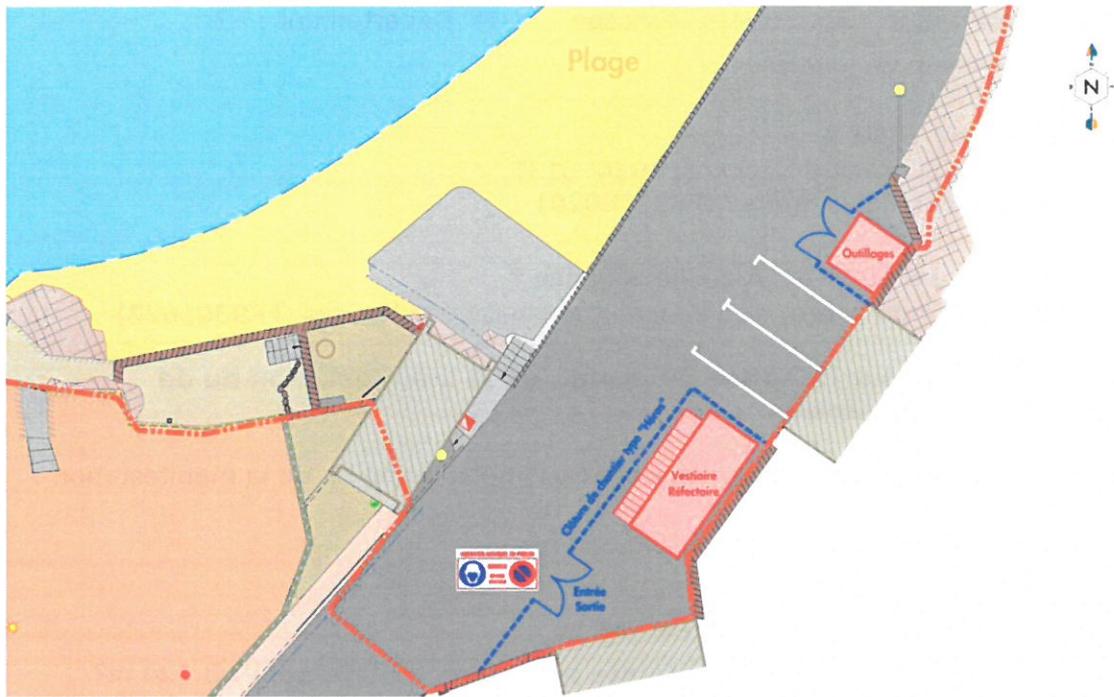


Figure 4 : Installations de chantier prévues dans le cadre des travaux

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 6 mois

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) : du mois d'octobre au mois d'avril

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : ponctuelle

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Durant sa phase d'exploitation, le projet n'entraînera pas de rejets ou d'interventions dans le milieu naturel. Le port de plaisance de l'Anse du Pradet retrouvera son activité habituelle d'avant travaux. Les eaux de ruissellement seront désormais traitées suite à leur passage préalable dans un débourbeur, avant rejet dans le milieu marin.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 1 088 270,50 € HT et 1 305 924,60 € TTC
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation (période de chantier)
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (période de chantier)
- Pollutions possibles (période de chantier)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (période de chantier)
- Autres incidences



Figure 5 : Zone d'influence du projet (rayon de 250m) – Source : ©Geoportail

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale

Réserve Naturelle Régionale

x Parc National : la commune de Bormes-les-Mimosas se situe à la fois dans l'Aire Maritime Adjacente (AMA) et dans l'Aire Optimale d'Adhésion (AOA) du parc national de Port-Cros. La commune n'a pas signé la Charte de territoire de ce parc.

Arrêté de protection de biotope

Site classé

x Site inscrit : la zone de projet se situe dans le périmètre du site inscrit « Cap de Bormes » (18/12/1970).

PIG (projet d'intérêt général) de protection

Parc Naturel Régional

x ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : la zone de projet se situe dans le périmètre de plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF mer type II 93 M000084 « Du Cap Bénat à la Pointe de l'Esquillette »
- ZNIEFF terre type II 930012515 « Maures littorales »
- ZNIEFF terre type II 930012516 « Maures »

- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (plaisance, activités nautiques, zones de baignade)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle (résidences)
- Autre : port de plaisance, mouillages sauvages

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

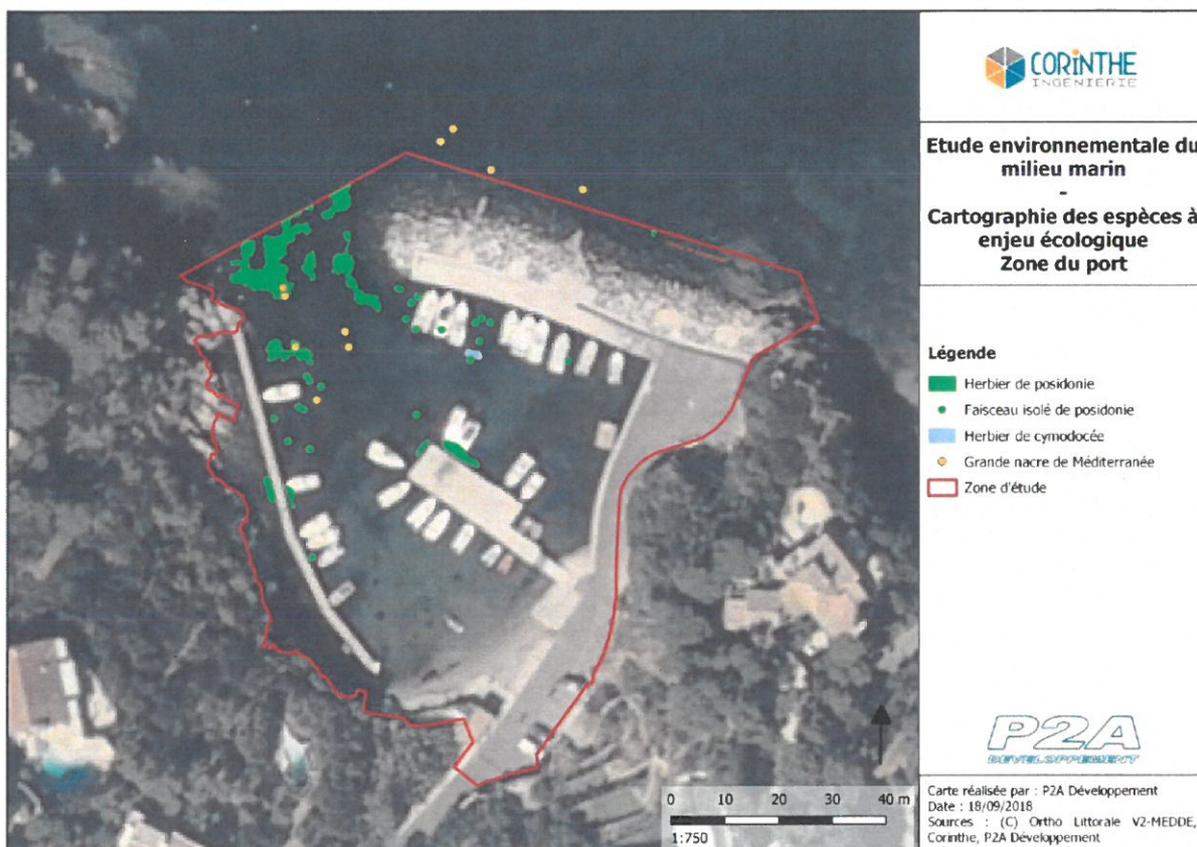
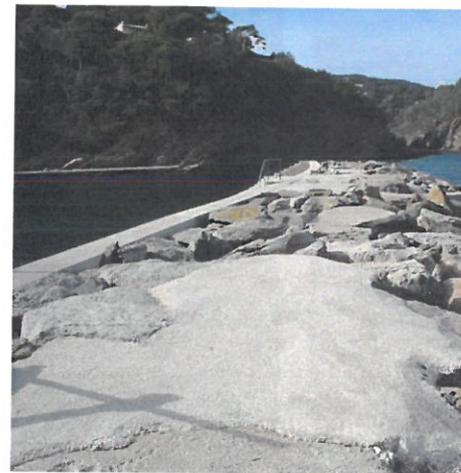


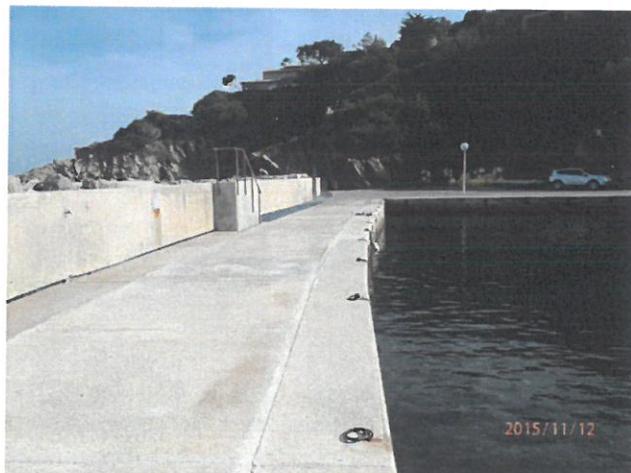
Figure 6 : Localisation des biocénoses dans le périmètre du port de plaisance de l'Anse du Pradet – Source : P2A Développement



Digue



Vues de l'autre côté de la digue – Quai, douches et zone de stationnement



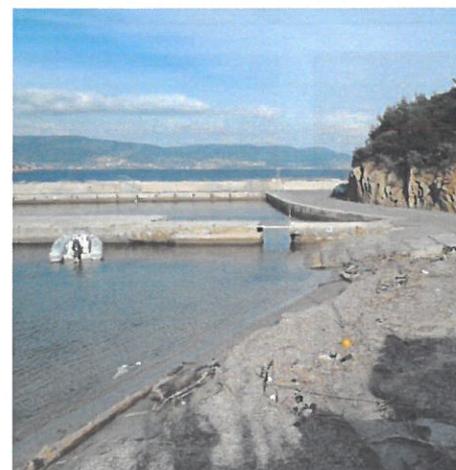
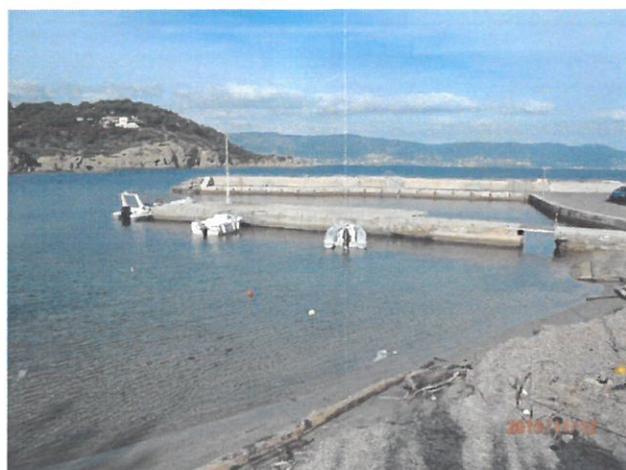


Ter



Môle central (barge co

Môle central et cale de mise à l'eau – De gauche à droite : vues depuis la plage, depuis le ponton et vue de la cale de mise à l'eau depuis le terre-plein

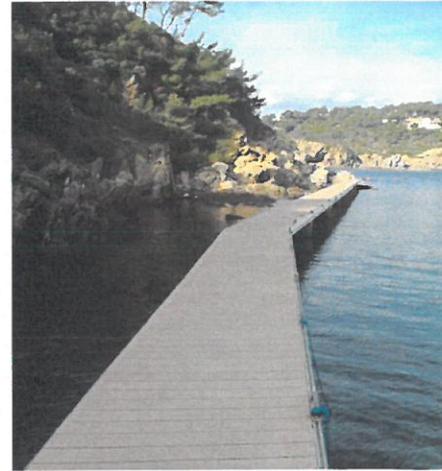
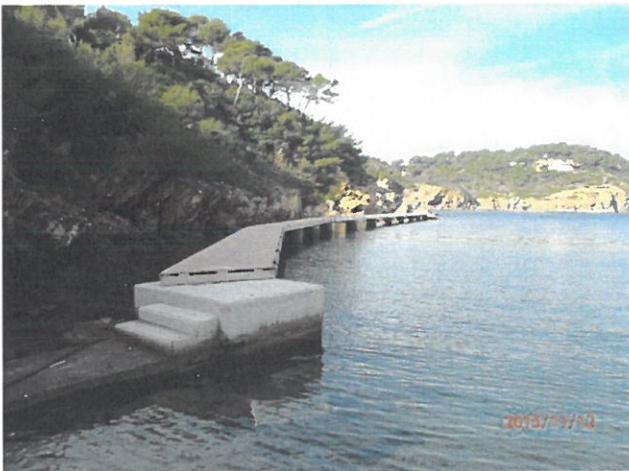


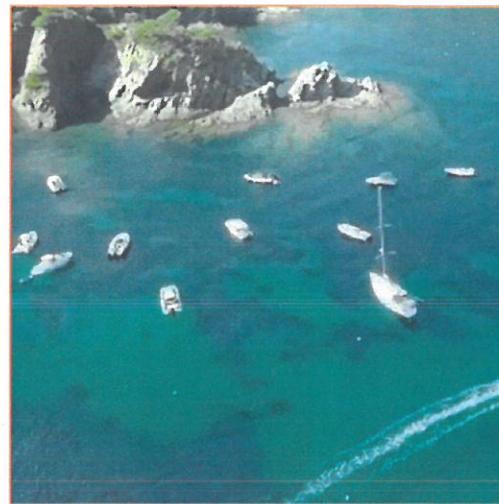
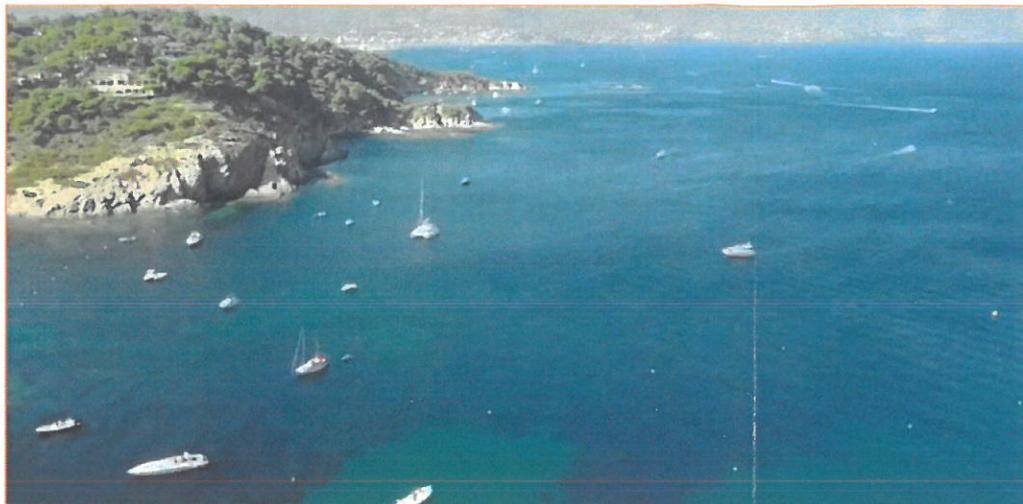


Vues de la pl



Vues du ponton de gauche à droite : depuis la plage, depuis le ponton, depuis l'extrémité du ponton et depuis la digue du large





Vues aériennes en sortie et au large du port, le regard vers la commune du Lavandou ↑

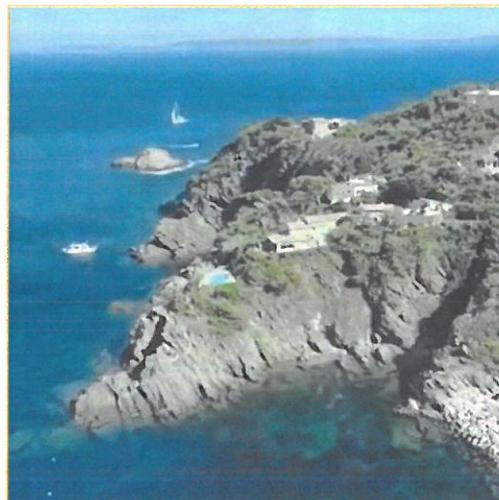


TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouses pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	x x x	Le port de plaisance est entouré de falaises et de récifs. Une plage de sable se situe dans le port (cf. vues présentées ci-avant). Des herbiers de posidonie sont présents en entrée de port. Un petit herbier de cymodocée se situe dans le port.
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Discoglossus sardus		
	Testudo Hermanni		
	Emys orbicularis		
	Caretta Caretta		
	Euleptes europaea		
Invertébrés	Euplagia quadripunctaria		Six grandes nacres de Méditerranée (dont 1 morte et 1 juvénile), espèce également protégée au niveau national, ont été recensées sur la zone d'étude. Tous les individus vivants sont situés dans la zone d'impact direct du projet.
	Oxygastra curtisii		
	Euphydryas aurinia		
	Lucanus cervus		
	Cerambyx cerdo		
	Corallium rubrum		
	Palinurus elephas		
	Patella ferruginez		
	Lithophaga lithophaga		
	Pinna nobilis	x	
Centrostephanus longispinus			
Mammifères marins	Tursiops truncatus		
	Balaenoptera physalus		
	Globicephala melas		
	Stenella coeruleoalba		
Mammifères terrestres	Miniopterus schreibersii		
	Myotis capaccinii		

	Myotis emarginatus		
Oiseaux	Puffinus puffinus mauretanicus		
	Phalacrocorax aristotelis desmarestii		
	Puffinus yelkouan		
	Larus michahellis		
	Tachybaptus ruficollis		
	Podiceps cristatus		
	Calonectris diomedea		
	Hydrobates pelagicus		
	Morus bassanus		
	Phalacrocorax carbo		
	Ixobrychus minutus		
	Nycticorax nycticorax		
	Ardeola ralloides		
	Bubulcus ibis		
	Egretta garzetta		
	Ardea cinerea		
	Ardea purpurea		
	Tadorna tadorna		
	Pandion haliaetus		
	Falco eleonora		
	Falco peregrinus		
	Porzana porzana		
	Gallinula chloropus		
	Charadrius dubius		
	Charadrius hiaticula		
	Scolopax rusticola		
	Numenius phaeopus		
	Numenius arquata		
	Tringa totanus		

Tringa ochropus		
Actitis hypoleucos		
Larus melanocephalus		
Larus minutus		
Larus ridibundus		
Sterna sandvicensis		
Sterna hirundo		
Sterna albifrons		
Alca torda		
Fratercula arctica		
Caprimulgus europaeus		
Alcedo atthis		
Sylvia undata		
Buteo buteo		
Falco tinnunculus		
Falco subbuteo		
Accipiter nisus		
Clamator glandarius		
Otus scops		
Apus pallidus		
Apus melba		
Merops apiaster		
Upupa epops		
Jynx torquilla		
Tichodroma muraria		
Oenanthe hispanica		
Monticola solitarius		
Acrocephalus arundinaceus		
Sylvia cantillans		
Sylvia melanocephala		
Lanius senator		

Plantes	Posidonia oceanica	x	L'herbier de posidonie, espèce protégée au niveau national, se situe majoritairement dans l'entrée du port. C'est un herbier en état de conservation moyen, de type discontinu. Des implantations de « tâches », de petite superficie, ainsi que des faisceaux isolés sont également présentes dans l'enceinte portuaire.
	Cymodocea nodosa	x	Un petit herbier de cymodocée (4 m ²), espèce protégée au même titre que la posidonie, a été observé. Il se situe en dehors de la zone d'impact direct des travaux.
Poissons	-	-	-

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

L'inspection faune, flore, habitat réalisée par la société P2A Développement les 30 et 31 août 2018 est fournie en annexe 8 jointe au dossier d'examen au cas par cas.

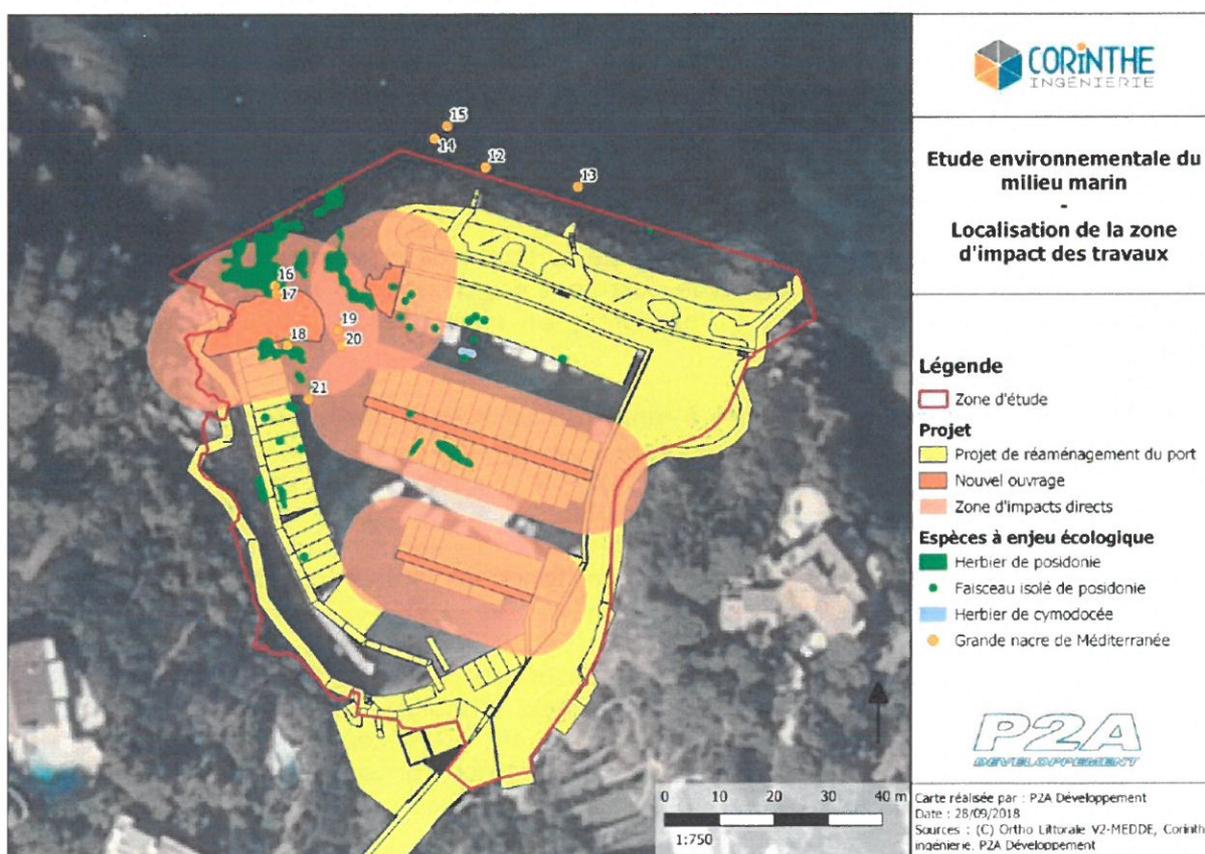


Figure 7 : Localisation de la zone d'impact des travaux de réaménagement du port

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

La posidonie est majoritairement présente au niveau de l'entrée du port, sous forme d'un herbier discontinu. Cet herbier présente un état de vitalité moyen. Des pieds de posidonie sont également situés dans le port, sous les emplacements de mouillage et à proximité des quais et pontons. La surface d'herbier comprise dans l'enceinte de la limite de concession est de l'ordre de 215 m².

Le réaménagement du port, et en particulier les ouvrages visant à pacifier le plan d'eau (épis Ouest et Est), vont avoir un impact direct sur la posidonie, par destruction au cours de la phase de travaux, ainsi que par modification des conditions hydrodynamiques à proximité des ouvrages.

En considérant que l'herbier situé à moins de 10m des ouvrages sera impacté, c'est 164 m² d'herbier qui seront concernés (76% de l'herbier de la zone d'étude). Dans le cadre des mesures de compensation envisagées, il est prévu de mettre en protection une zone d'herbier de posidonie à l'extérieur du port, 10 fois supérieure à la surface impactée.

Seule une petite implantation d'herbier de cymodocée a été observée dans le port, au niveau du quai de la digue. D'une superficie estimée de 4 m², cet herbier présente une densité faible.

L'herbier de cymodocée se situe en dehors de la zone d'impact directe des travaux. Elle est cependant susceptible d'être impactée de façon indirecte lors de la réalisation des aménagements (augmentation de la turbidité, risque lié aux pollutions accidentelles, etc.). Les mesures de réduction mises en œuvre durant la phase de chantier permettront de réduire l'impact sur cette espèce.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Six naces ont été recensées à l'intérieur de la limite de concession du port, dont une était morte. Les naces situées dans le port sont soumises à un risque de mortalité plus important que celles implantées à l'extérieur, en particulier du fait de la présence de cordages (risque d'arrachement).

Les cinq naces vivantes se trouvent à moins de 10 mètres des ouvrages et, parmi elles, 3 sont implantées à proximité immédiate des structures de l'épi Ouest. Elles seront directement impactées par le projet. Dans le cadre des mesures compensatoires envisagées, il est prévu de déplacer ces individus.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les espèces de poissons et céphalopodes observées dans l'enceinte du port sont les espèces habituellement rencontrées dans ce type d'habitat. De nombreux individus de juvéniles et d'adultes de 19 espèces différentes ont été recensés, mais aucune espèce protégée ou remarquable n'a été observée. Les espèces présentes sont de type mobile, elles sont peu sensibles aux travaux programmés et elles n'auront pas à subir de perte conséquente d'habitat.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Bormes-les-Mimosas

Signature :



Le (date) : 22/11/2018

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»